**Saison 2017-2018**

Le **Tir à l'Arc** peut constituer une activité sportive, une activité traditionnelle ou une activité de loisirs selon les goûts de chacun. Ce sport est praticable par tous, enfants (à partir de 10 ans) et adultes jusqu'à un âge avancé.

Contrairement aux idées généralement reçues il ne nécessite pas le développement d'une grande force musculaire et, comme toute discipline de tir, le tir à l'arc contribue au développement de la concentration.

**Venez découvrir l'ambiance conviviale du tir à l'arc**.

**Lieu :** Gymnase Claude Fichot – rue du bois d’Aulne à Conflans Ste Honorine

Un **Certificat Médical** de **non contre-indication** à la pratique du **Tir à l'Arc** et de la **randonnée** est **obligatoire**.

**Initiation :**

* Des initiateurs diplômés, archers bénévoles de la Compagnie, sont à votre disposition pour vous enseigner non seulement la **Technique** mais également la **Sécurité** indispensables pour pratiquer ce sport.
* Les séances débuteront le **mardi 19 septembre 2017** avec fourniture de l'arc pendant la 1ère année (calendrier des séances d’initiation fourni à l’inscription).
Le premier mois, le mardi sera exclusivement réservé à l’initiation et à la formation des jeunes compétiteurs **de 20h30 à 22h30**
* Ensuite les séances sont prévues le **mardi de 20h30 à 22h30** mais la 2ème heure sera partagée avec les autres archers de la Compagnie jusqu'à fin décembre 2016. A partir de janvier 2017 les débutants se partageront le gymnase avec tous les archers de la compagnie sur tous les créneaux horaires.

**Coût incluant la cotisation, la licence, la location et le prêt d’un arc**

* **192 € pour les adultes**
* **166 € pour les jeunes**
* **Dégressivité de 10,00 € à partir du 2ème archer d'une même famille**
* **Droit d'entrée pour les non Conflanais (adultes ou enfants) : 15 €**

Pour les adultes débutants, l'arc est mis à votre entière disposition à partir de la 3ème séance et ce pendant 1 an, moyennant un chèque de caution de 100 € qui vous sera restitué au retour de l'arc. Vous emportez l'arc chez vous et vous en prenez soin.

Pour les enfants débutants, l'arc ne quitte pas la Compagnie.

Afin d'assurer un enseignement correct, le nombre de débutants est fixé à **10** **adultes (vétérans, séniors, juniors et cadets) et 7 jeunes (benjamins, minimes)** âgés demoins de 13 ans et nés avant le 31/12/2008; les inscriptions des débutants seront closes dès que ce nombre sera atteint.

**Matériel**

Il n'est ni nécessaire ni recommandé d'acheter un arc pour débuter, le choix d'un arc étant fonction des aptitudes du tireur, aptitudes qui évolueront rapidement au cours de l'initiation. Le prêt d'un arc d'initiation est compris dans le prix de l'initiation, mais vous devrez  acquérir rapidement le petit matériel (8 flèches, palette, dragonne, carquois, coût environ **61 €** + plastron pour les femmes). Adresses disponibles pour cette acquisition, ou achat groupé par nos soins si vous le souhaitez.

**A partir de la 2ème année**, si vous n'avez pas acheté votre arc ou bien encore **si vous n’êtes pas débutant** et que vous ne souhaitez pas suivre l'initiation, la Compagnie peut **vous louer un arc.**

Coût de location d'un arc pour l'année: 10€ /mois plus un chèque de caution de 100 € pour un arc d'initiation ou 400 € pour un arc métallique.